



Pourquoi déposer un titre de propriété intellectuelle ?

publié le **08/04/2021**, vu **419 fois**, Auteur : [Winbids - Propriété intellectuelle](#)

Le brevet est un titre de propriété intellectuelle qui va permettre à son titulaire un droit exclusif d'exploitation sur l'invention brevetée, pour une durée limitée et sur un territoire déterminé.

En France, seulement 22 % des PME déposent des brevets contre 57 % pour les Grands Groupe.

Cette statistique n'est pas un indicateur du potentiel d'innovation des PME, mais plutôt un manque de connaissances de l'importance de la protection de la propriété intellectuelle. En effet, aujourd'hui les startups, PME, ... préfèrent investir dans le développement commercial qui leur semble prioritaire. Or, 66 % des start-up qui brevettent sont toujours en activité au bout de 2 ans. C'est peut-être la complexité de la procédure qui refrène les inventeurs...

Qu'est-ce qu'un brevet ?

Tout d'abord, rappelons quelques définitions : il existe deux catégories de [Propriété Intellectuelle](#).

- La propriété littéraire et artistique qui s'applique aux œuvres de l'esprit, composée du droit d'auteur et des droits voisins
- La propriété industrielle qui regroupe les utilitaires tels que le brevet, droit d'obtention et d'autre part, la [marque](#) commerciale, le nom de domaine ou encore l'appellation d'origine.

Un brevet est un acte officiel de Propriété Intellectuelle qui accorde un monopole sur son invention sur le territoire pour 20 ans maximum.

Ce titre de propriété intellectuelle donne à une personne physique ou morale un droit d'exploitation, mais surtout un droit d'interdire à toutes autres entités d'exploiter ce même brevet. Il existe également une autre manière de déposer son invention : la [demande de brevet provisoire](#).

Pourquoi déposer un brevet ?

En déposant un brevet à l'INPI, l'entreprise obtient le monopole d'exploitation pour une durée maximale de 20 ans. Durant ce temps, personne ne peut utiliser l'invention, sauf avec son autorisation. En effet, le brevet est un investissement et constitue une source de revenus soit en débouchant sur une commercialisation soit par la mise en place d'une licence lorsque vous ne pouvez pas vous-même exploiter votre innovation.

De plus, les brevets sont considérés comme un bon indicateur de la santé de l'entreprise. Ils montrent le potentiel de recherche & développement de l'entreprise. Par exemple, c'est un indicateur très utile pour justifier ses dépenses de [Crédit Impôt Recherche](#) ou pour obtenir le statut [JEI](#). Par ailleurs, c'est également un très bon argument pour les entreprises cherchant des financements ou lors d'une cession d'entreprise. Effectivement, le brevet est un actif immatériel qui est fortement valorisé dans une société, notamment dans le cadre d'une levée de fonds.

Enfin, le brevet fournit une base juridique pour poursuivre ceux qui agissent en contrefaçons permet donc de dissuader la concurrence.

Principe d'un brevet

Le principe d'un brevet est de protéger l'auteur de l'invention de la reproduction et de l'exploitation par des tiers. Il est indispensable que les entités pensent à déposer un brevet lorsqu'elles veulent exploiter un nouveau procédé ou objet.

Enfin, le brevet permet essentiellement de soutenir les entreprises innovantes en protégeant leurs avancées technologiques, même si la validité d'un brevet est en fait limitée dans le temps.

Durée de validité d'un brevet

En déposant un brevet à l'INPI, l'entreprise obtient le monopole d'exploitation pour une durée maximale de 20 ans à partir de la date de dépôt du dossier à l'INPI. Durant ce temps, personne ne peut utiliser l'invention, sauf avec son autorisation.

Il existe également des brevets de courte durée pour des certificats d'invention moins onéreux. Ceux-ci sont protégés pendant 6 ans, ils sont alors plus accessibles aux Start-Up et PME qui auraient moins les moyens d'investir dans un brevet d'invention.

Validité d'un brevet à l'international

Un brevet n'est valable que sur le territoire où l'on a déposé le dossier.

Pour étendre la protection géographique de l'invention, il faut déposer un brevet à l'international auprès de différents organismes :

- L'institut de la Propriété intellectuelle du pays où l'on souhaite faire breveter son invention.
- L'office européen des brevets (OEB)
- Organisation mondiale de la PI (OMPI)

Le coût financier du dépôt de brevet dépend du pays où vous souhaitez le déposer. De plus, le coût financier augmente en fonction du nombre de pays européens où vous l'avez déjà déposé.

En Europe, c'est la personne déposant le brevet qui bénéficiera de sa jouissance. Si l'inventeur ne le dépose pas lui-même, il n'en bénéficiera pas.

Les étapes clés

Il faut tout d'abord s'assurer que l'invention est brevetable en montant un dossier [d'analyse de brevetabilité](#). Après cela, le dépôt de brevet est à réaliser auprès de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI). Il faut alors rédiger un dossier en bonne et due forme.

Il faut savoir que depuis 2018, toutes les demandes de brevet, à l'exception des brevets présumés sensibles en matière de sécurité et de défense sont à effectuer via la télé-procédure en ligne sur le site de l'INPI.

Une fois la demande de dépôt de dossier réalisée, elle sera enregistrée sur un numéro de suivi permettant l'examen du dossier afin d'évaluer la brevetabilité de l'invention. Ce ne sera seulement 30 mois en moyenne après la demande selon le site du gouvernement ; que le brevet pourra être publié et accessible au public. C'est bien pour cela qu'il est important de déposer son brevet le plus tôt possible.

Les conditions à remplir

La personne doit être physique ou morale et l'invention doit respecter les conditions suivantes :

- Innovante et nouvelle
- Originale et inventive
- Reposer sur un procédé technique unique
- Invention produite à l'échelle industrielle

Déposer un brevet ou protéger son innovation n'est pas toujours la chose la plus facile à faire.

Le dépôt de brevet relève en effet d'une réflexion stratégique qui place la R&D en bonne place dans la valeur de l'entreprise. En effet, c'est un outil pour innover et s'assurer une liberté

d'exploitation, tout en étant un outil pour dissuader la concurrence.

La procédure à suivre n'est pas simple et demande beaucoup de compétences et de connaissances en Propriété Intellectuelle, ce qui n'est pas le cas pour la plupart des inventeurs. Pourtant, le dossier doit être correctement construit afin de valider votre brevet.

Il est important de construire un bon dossier afin d'être certain de valoriser votre entreprise !

C'est pourquoi de nombreuses entreprises font appel à des experts en Propriété Intellectuelle. Alors, faites comme elles, maximisez vos chances !

A propos de Winbids

[Winbids](#) est la première plateforme permettant à une entreprise de trouver gratuitement les bons consultants en innovation répondant à son besoin. Nous accompagnons les entreprises gratuitement depuis l'identification précise de son besoin jusqu'au sourcing. Nous avons plusieurs centaines de consultants [référéncés](#) qui ont les compétences et expertises pour répondre à votre besoin. Tous les consultants référencés sont salariés de cabinets de conseil reconnus pour leur excellence en innovation ou des experts indépendants chevronnés. Ainsi, ils sont référencés après un processus exigeant permettant de garantir leur excellence. Ils interviennent sur tous les métiers :

- Financement de l'innovation : [CIR](#), [CII](#), [JEI](#), [subvention](#), [levée de fonds](#),
- Management de projets : [reporting](#), [exploitation des résultats](#), ...
- Stratégie et marketing de l'innovation : [analyse marché](#), [business plan](#), [étude de faisabilité](#), [positionnement technologique](#), [analyse de la concurrence](#), [nouveaux marchés](#)...
- Propriété intellectuelle : [Analyse de brevetabilité](#), [dépôt de brevet](#), [stratégie de protection](#), droit du numérique, RGPD, contrats...

Ils ont en moyenne 13 ans d'expérience, interviennent sur plus de 30 secteurs d'activité dans toute la France. Alors si vous avez un besoin, ne cherchez plus, [connectez vous à Winbids !](#)